

Séance du 14 Mars 2006

L'an deux mil six le quatorze Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND,

Absents : M. Tanguy MORVAN, Mme Louissette LE ROUX, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFROY -LE JAN

Procurations : Mme Sylvie GEFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Mars 2006

Date de Publication : 16 Mars 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Appel d'offres ouvert pour travaux de voirie- Marché à bons de commande
--

Le maire passe la parole à Mme Martine CUEFF, adjointe en charge des travaux qui expose aux membres de l'assemblée la volonté de la Municipalité de lancer un programme important de gros travaux de voirie, réparti sur plusieurs années budgétaires.

Le Maire demande ensuite au conseil Municipal, l'autorisation de lancer un appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bons de commande renouvelable trois fois (soit un marché sur quatre ans)

Le conseil municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande concernant les gros travaux de voirie en 2006, qui sera reconductible 3 fois par reconduction expresse en 2007, 2008, 2009 pour un montant de travaux qui se situera chaque année de programme entre 76225 euros T.T.C. et 228674 euros.

Autorise le Maire à solliciter les aides relatives à ce dossier, à signer toutes les pièces relatives à cet appel d'offres ainsi que le ou les bons de commandes relatifs à la première année du marché après réunion de la commission d'appel d'offres et choix de l'entreprise titulaire, à solliciter l'ensemble des aides.